

PROTOCOLE DE SECURITE

Opérations de chargement ou de déchargement effectuées par une entreprise extérieure

Décret n°92-158 du 20 février 1992 : Travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure
Arrêté du 26 Avril 1996 : Opérations de chargements et de déchargement

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Raison sociale : Chambre de Commerce et d'Industrie de Villefranche et du Beaujolais

Adresse : PORT FLUVIAL
Rue Denis Papin
69400 Villefranche sur Saône

N° Téléphone/Fax : 04 74 02 71 50
04 74 02 71 59

Responsable : M. DUPRE

ENTREPRISE EXTERIEURE

Raison sociale :

Adresse :
.....
.....

N° Téléphone/Fax :

Responsable :

Date et signature : (validité 1 an)




HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT AUX ENTREPRISES EXTERIEURES

Lundi au Jeudi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30



PRINCIPE GENERAL

Le port et donc ses collaborateurs ont autorité sur chaque entreprise présente sur les sites portuaires pour la maîtrise des risques. **Ils ont autorité pour refuser une manutention dans le cas où un conducteur ne respecte pas les consignes de sécurités.**

CONSIGNES DE SECURITES

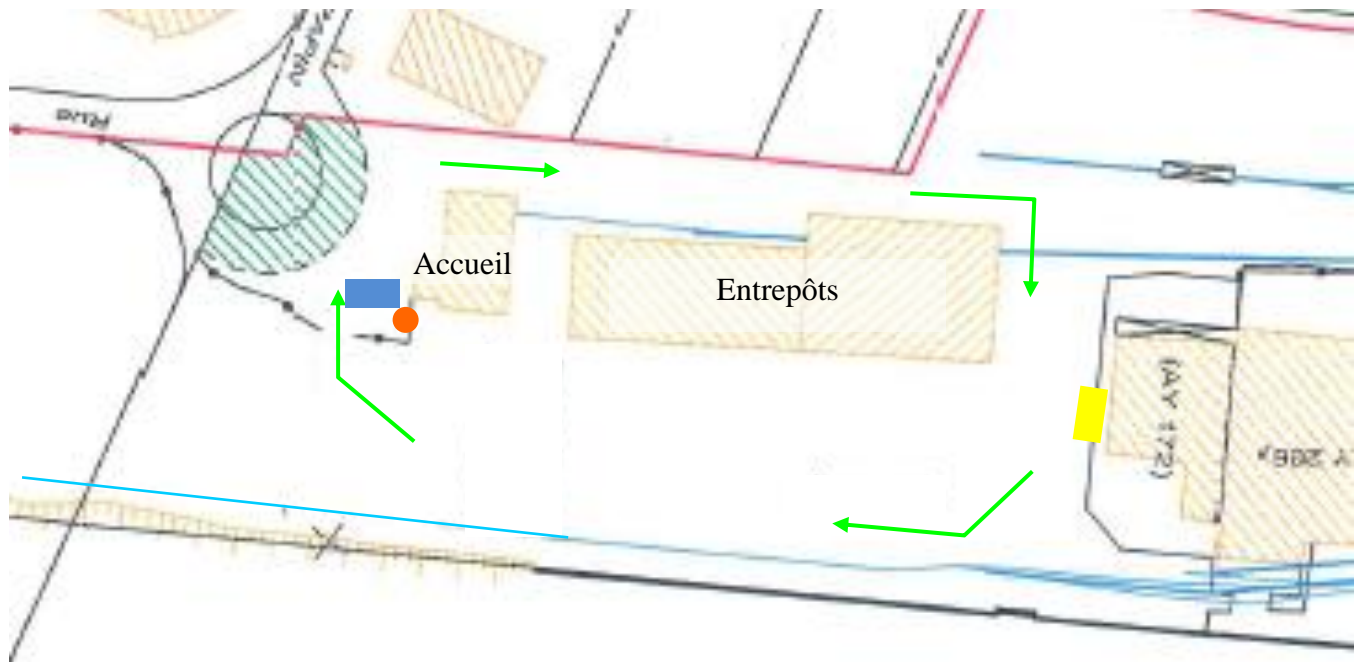
- Respectez les consignes générales et particulières de sécurité et de circulation (Plan de circulation en fin de document et afficher à l'accueil du port).
- Vitesse limitée à **20km/h** sur l'ensemble du site portuaire,
- Respectez les règles de priorités :
 - Priorité aux trains,
 - Engins de manutentions,
 - Camions,
 - Véhicules légers.
 - Piétons,
- Portez le gilet fluo  et les chaussures de sécurité  et une protection pour la tête 
- Si besoin portez des Equipements de Protection Individuelle et des vêtements de travail appropriés (notamment pour les matières dangereuses, respectez les normes ADR/ADN/RID).
- Toujours rester attentif à votre environnement.
- Les déplacements à pied dans l'entreprise ne peuvent se faire **qu'accompagnés ou autorisés** par une personne du port. Dans tous les autres cas, restez à côté de son véhicule (pour les véhicules ayant un passager, celui-ci doit rester dans la cabine).
- Il est strictement **interdit de fumer** dans la totalité des bâtiments du port.
- Toute intervention extérieure **doit être signalée**.
- N'utilisez aucun engin de manutention du port. D'une manière générale n'effectuez aucune opération sur les outils appartenant aux services portuaires.
- Chaque entreprise, après avoir déchargé son matériel, devra impérativement garer son véhicule sur le parking.
- Les zones d'activité doivent restées libre de tout obstacle. En particulier une zone de sécurité minimum doit être observée avec les engins de manutentions.
- Rangez impérativement après travaux vos matériels (sangles enroulées, outils ramenés du lieu de travail, engins nettoyés...).
- Les déchets doivent être récupérés par l'entreprise extérieure et éliminés dans les filières autorisées (tri des déchets valorisables, ex : cartons, emballages plastiques...).
- Sanglage et arrimage des chargements sous la responsabilité du conducteur.
- Les bennes doivent se présenter débâchées, barres de renfort enlevées pour les opérations de chargement.
- Respectez les normes de chargement (**pas de surcharge**).
- Interdiction de stationner ou de freiner brutalement sur le pont bascule.
- Interdiction de bâcher, débâcher ou téléphoner sur le pont bascule.
- Interdiction de rouler la benne levée.

ORGANISATION DES SECOURS

- Alerte.
- Composez le  (0)18 ou  112 (d'un portable).
- Prévenez l'accueil au 04 74 02 71 50.
- Dirigez vous vers le point de rassemblement à l'extérieur du bâtiment devant l'accueil.

PLAN DE MASSE ET DE CIRCULATION

→ Sens générale de circulation ● Point de rassemblement — Voies ferrées



DARSE

■ Parking des personnels du port

■ Parking des usagers du port

- Une attention toute particulière doit être apportée par les intervenants extérieurs aux dangers impliqués par l'existence d'une grande co-activité sur le site.
- Les consignes particulières éventuelles seront indiquées aux conducteurs lors de leur présentation à l'accueil.